

Département de la Meurthe et Moselle
Communauté de Communes Meurthe, Mortagne, Moselle

COMMUNE DE VIRECOURT

Plan Local d'Urbanisme

07-2-1 – Annexes sanitaires

Prescription de la révision générale du PLU	DCM	07/09/2015
Arrêt du projet de PLU	DCM	26/02/2020
Approbation de la révision générale du PLU	DCM	28/01/2021

Document approuvé par D.C.M le 28/01/2021



Date de référence : janvier 2021

ASSAINISSEMENT

Contexte réglementaire

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, impose certaines obligations en matière d'assainissement et de traitement des eaux usées :

Assainissement collectif

L'assainissement est géré par la collectivité qui assure :

- La collecte
- Le transport
- Le traitement des eaux usées

Assainissement non collectif

Chacun gère son installation,
Chacun installe et entretient son dispositif de traitement.

« La collectivité n'a qu'un rôle de contrôle »

En application du code L 2224-10 du code des collectivités, les communes ou leurs établissements publics de coopération délimitent, après enquête publique :

1° Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;

2° Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont tenues d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ;

3° Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;

4° Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

Pour la commune de Virecourt, la compétence en matière d'assainissement, c'est-à-dire la collecte, le transport (évacuation) et le traitement des eaux usées et pluviales, est exercée en affermage par un SIVOM : **Syndicat intercommunal d'Eau et d'Assainissement de BAYON-VIRECOURT (SIEABV)**.

Liste des communes membres : BAYON et VIRECOURT.

Le délégataire du syndicat est la **Compagnie des Eaux et de l'Ozone (Véolia Eau Pompey)** qui à ce titre, a la charge du contrôle des installations intérieures, des analyses, du curage, de la dépollution, de l'entretien et des travaux réseau, de l'entretien et la maintenance UDEP, de la gestion clientèle, du refoulement, du relèvement, du traitement et/ou la valorisation des boues, des télé-surveillances, des astreintes, de l'auto-surveillance, de la métrologie, autre, et la collecte des eaux usées.



En tant que délégataire du service, la Compagnie des Eaux et de l'Ozone assume également des engagements d'échanges d'effluents (réception et déversement) avec les collectivités voisines ou les tiers.

Le délégataire est engagé depuis le 01/03/2014 jusqu'au 28/02/2026.

Population concernée

Actuellement, les communes de Bayon et Virecourt regroupent 2128 habitants (dont 481 Virecourtois en 2015) pour un total de 791 abonnés.

Description du système d'assainissement collectif :

L'état des réseaux et des branchements sur l'ensemble des deux communes est qualifié de « bien de retour » et se compose de :

Canalisations	2011	2012	2013	2014	2015	N/N-1
Longueur totale du réseau (km)				20,8	22,0	5,8%
Canalisations gravitaires (ml)				18 772	19 956	6,3%
<i>dont eaux usées (séparatif)</i>				2 738	3 338	21,9%
<i>dont unitaires</i>				11 447	11 429	-0,2%
<i>dont pluviales (séparatif)</i>				4 587	5 189	13,1%
Canalisations de refoulement (ml)				2 059	2 007	-2,5%
<i>dont eaux usées (séparatif)</i>				2 059	2 007	-2,5%
Branchements	2011	2012	2013	2014	2015	N/N-1
Nombre de branchements eaux usées séparatifs ou unitaires				62	120	93,5%
Ouvrages annexes	2011	2012	2013	2014	2015	N/N-1
Nombre de regards				300	335	11,7%

Le réseau est majoritairement unitaire et se compose de 22 km de réseau.

Pour les zones d'extension les communes privilégieront un système d'assainissement collectif de type séparatif avec les eaux usées à destination du collecteur et les eaux pluviales à destination du ruisseau d'Embanie.

Taux d'équipement en assainissement non collectif (chiffres de 2015)



Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	Code INSEE	Population totale de la zone collectée (1)	Assainissement Non Collectifs	Population raccordée (2)	Taux de raccordement (2)/(1)
Bayon	54054	1614	20 branchements Route de Roville Les Paquis Route de Baccarat (en partie)	1614	100%
Virecourt	54585	481	1 branchement Les Hiers	481	100%
Total		2095		2095	100%

Les communes ont recensé 2 habitations en assainissement non collectif dont une qui restera en assainissement non collectif à l'arrière du 2 avenue de Bayon et une autre pour laquelle un raccordement est attendu.

Les ouvrages d'épuration et postes de relèvement :

Deux ouvrages d'épuration sont recensés sur la commune de Bayon dont un H.S. :

Nom de l'ouvrage	Code Sandre	Capacité nominale Equivalents-Habitants	Commune d'implantation	Filière de traitement	Nom du milieu de rejet (type)
Station d'épuration de Bayon (H.S.)	025405400044	783		Boue activée aération prolongée (très faible charge)	EURON (Eau douce de surface)
STEU Bayon-Virecourt	025405402475	2400		Boue activée aération prolongée (très faible charge)	l'Euron (Eau douce de surface)

La nouvelle station d'épuration de Bayon-Virecourt, financée par le Syndicat ainsi que 5 postes de relèvement, a été construite en 2013 sur la route d'Haigneville pour une mise en service effective (une mise en eau) en 2014. La station a été inaugurée en Septembre 2015.

Les rejets de l'épuration ont été 100% conformes aux normes de l'arrêté préfectoral.

En 2015, aucun épandage des boues n'a été réalisé. Un suivi régulier sur le paramètre de mercure dans les boues du silo et en sortie de table d'égouttage a été mis en place par Véolia. Ce paramètre est conforme en sortie de table (< 10 mg/kg MS), mais présente une concentration légèrement supérieure lors des prélèvements dans le silo (maximum atteint le 30/09/15 à 12.9 mg/kg MS).

La station d'épuration a une **capacité de 2400 EH** pour une capacité épuratoire de 130 DBO5. La station de traitement reçoit une charge en DBO5 entrante à 23% de sa capacité nominale.

Actuellement, 481 habitants sont raccordés sur la commune de Virecourt pour 1614 habitants sur la commune de Bayon.

La station reçoit uniquement les effluents provenant du PR n°6 Ancienne STEP

Les installations et ouvrages de collecte :

Usines de dépollution	Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	Capacité équivalent habitant (EH)	Capacité hydraulique (m3/j)	Qualification
STEP BAYON VIRECOURT	130	2 400		Bien de retour
Capacité totale :		130	2 400	0

Capacité épuratoire en kg de DBO5 / j et capacité hydraulique en m3/j selon les données du constructeur, capacité en EH établie sur une base de 60 g de DBO5 par habitant et par jour.

Poste de relèvement / refoulement	type	Débit des pompes (m3/h)	Qualification
PR1 - Rue de la République	Relèvement	18	Bien de retour
PR3 - Chemin des Charades	Relèvement	18	Bien de retour
PR5 - Ruelle des Bâtards	Relèvement	22	Bien de retour
PR6 - Ancienne STEP	Relèvement	54	Bien de retour
PR7 - Route de Lorey	Relèvement	29	Bien de retour

Les ouvrages de déversement en milieu naturel :

Autres installations	Qualification
DO2 - Chemin des Chinois	Bien de retour
DO4 - Route de Baccarat	Bien de retour
DO5 bis - Av de Virecourt	Bien de retour

Fiche synthétique sur la station d'épuration de Bayon (raccordée au réseau de Virecourt) - extraite du site internet du SIERM

FICHE INFO STATION		GRAPHIQUES	EXPORTS	IMPRIMER LA FICHE
BAYON (025405402475)				
Localisation :				
Commune d'implantation	BAYON (54054)			
Milieu récepteur :	L'EURON (A5030200) EURON (FRCR250)			
Coordonnées (x,y, L93)	Ouvrage : x=945748 y=6824693 Rejet : x=945748 y=6824693			
Caractéristiques :				
Date de mise en service dans la configuration actuelle	17/09/14			
Capacité constructeur :	144 kg/j DBO5			
Maître d'ouvrage :	SIE DE BAYON - VIRECOURT			
Exploitant :	SIE DE BAYON - VIRECOURT			
Type d'ouvrage	Boues Activées - traitement Azote			
Equipements	alimentation par refoulement bassin d'aération clarificateur raclé conditionnement de polymères dégazeur dégraisseur-dessableur dégrilleur dénitrification par syncopage de l'aération désodorisation biologique épaissement dynamique (table égouttage, GDD, GDE) ouvrage de by-pass poste toutes eaux recirculation silo de stockage ultraviolet zone de contact zone de rejet végétalisée			
Valeurs caractéristiques du fonctionnement :				
Caractéristiques constructeur				
Volume moyen journalier (m3)	650			
Débit horaire de pointe (m3/h)	82			
Contraintes réglementaires				
Capacité réglementaire (EH)	2400			
Débit de référence (m3/j)	800			
Raccordements :				
Communes raccordées :	BAYON (17/09/14 -) VIRECOURT (17/09/14 -)			
Industries raccordées :	COLLEGE DE L'EURON (prévisionnelle) MAISON RETRAITE ST CHARLES (17/09/14 -)			

Travaux programmés et/ou à réaliser :

Les renouvellements de 1281 ml de réseaux et de 57 branchements ont été financés par le Syndicat et un nouveau branchement a été mis en service au cours de l'exercice.

L'année 2015 a été marquée par le curage de 2236 ml de réseau par Veolia, et la réalisation d'inspection télévisée sur 1491 ml.

Des enquêtes en vue d'établir des Conventions Spéciales de Déversements (CSD) ont été diligentées à la CAL, la maison de retraite, le collège de l'Euron et le Garage auto, suite à la demande du syndicat. Une mise en place de conventions spéciales de déversement avec les commerces et industriels qui rejettent des effluents non domestiques est en cours de rédaction. Une autre CSD est à prévoir au carrefour Contact de Bayon avenue de Virecourt.

La CAL doit se mettre en conformité de rejet avant juillet 2016 (financement tiers).

Le Manuel d'auto surveillance du système de collecte a été rédigé en première version le 02/12/2015 en incluant le réseau de collecte.

La mise en place d'un plan pluriannuel de renouvellement de canalisations d'au moins 1% du linéaire, est nécessaire pour maintenir l'état global des réseaux. Ce plan pourra s'appuyer sur les passages caméras réalisés. Rue des Evelottes le réseau EU est très endommagé, la surface interne du tuyau est désagrégée. Il serait très utile de transformer les bouches d'engouffrement rue de Virecourt et des Ecoles à Bayon en grilles avaloirs.

La modification du dessableur impasse des Charades est très important sa décantation n'est pas assez profonde et oblige le délégataire à le curer tous les 15 Jours.

Afin d'assurer des conditions de travail en sécurité et de respecter la réglementation et les recommandations, il convient de modifier l'aspiration de l'air vicié du local de traitement des boues. VEOLIA a détecté la présence de gaz toxique de type H2S lors du démarrage de la table. Veolia, transmettra un rapport à ce sujet au Syndicat pour que le concepteur de la station puisse réaliser les aménagements nécessaires.

Concernant les postes de relèvement et afin de les sécuriser avant réception des travaux il est nécessaire pour :

- PR CHEMIN DES CHARADES :
 - Installation d'une ventilation mécanique dans le poste
 - Mise en place d'un pied de potence
- PR ANCIENNE STEP :
 - Pose d'une grille antichute afin qu'elle s'ouvre dans le sens opposé au sens d'ouverture de la trappe
 - Mise en place d'un caillebotis pour accès à la cuve et aux vannes
 - Mise en place d'un pied de potence
 - Démontage de la trappe d'accès et repose après rotation de 180°
 - Mise en conformité de l'accès aux pompes (respect d'une largeur d'espace minimale de 60 cm)

Travaux d'assainissement pour les exercices 2016 et 2017 :

Nom du Client	Commune des travaux	Nom de la voie	Travaux	Ouvrage	Type	Nb ouvrages	Date achèvement hors réfections	Date achèvement y compris réfections	Diam. (mm)	Lg (ml)	Commentaires
SIEA BAYON VIRECOURT	BAYON	François Bassot	Création	Branchement	Unitaire	1	06/01/17		160	4	
SIEA BAYON VIRECOURT	BAYON	François Bassot	Création	Branchement	Unitaire	1	06/01/17		160	4	
LAURENT Alexandre	BAYON	Clos de Maizerai	Création	Branchement	Séparatif	2	07/03/16				Contrôle étanchéité des installations par Veolia
SIEA BAYON VIRECOURT	BAYON	STEP BAYON	Pose	Pieuvres Mercure	Eaux Usées	3					MEP 3 pieuvres pour analyse mercure
SIE BAYON VIRECOURT	BAYON	Chauffour	Création	Grille avaloir	Eaux Pluviales	1	30/06/16	30/06/2016			création grille avaloir
HAPFER Daniel	VIRECOURT	Saint Germain	Création	Branchement	Séparatif	2	28/09/16	28/09/2016	160	5	
	BAYON		Pose	Pieuvres Mercure	Eaux Usées	4					MEP 4 PIEUVRES ANA MERCURE
SIEA BAYON VIRECOURT	BAYON	Mairie	Renouvellement	Tampon regard	Eaux Usées	1	01/07/2016	02/07/2016			
SIEA BAYON VIRECOURT	VIRECOURT	Place 14 Juillet	Scellement	Grille avaloir	Eaux Pluviales	1	09/09/2016	09/09/2016			Scellement d'un tampon d'avaloir
SIEA BAYON VIRECOURT	VIRECOURT	Gare	Scellement	Grille avaloir	Eaux Pluviales	1	10/10/2016	10/10/2016			Scellement d'un tampon d'avaloir
SIEA BAYON VIRECOURT	BAYON	Rue de la Mairie	Renouvellement	Tampon regard	Unitaire	1	21/12/2016	21/12/2016			
SIEA BAYON VIRECOURT	VIRECOURT	Rue de la République	Renouvellement	Tampon regard	Unitaire	1	07/12/2016	07/12/2016			Remplacement tampon regard visite

Principes d'assainissement des zones à urbaniser

Principes généraux :

Les rejets d'eaux pluviales résultant de l'imperméabilisation des sols dues à l'urbanisation nécessitent la mise en œuvre de mesures pour maîtriser les débits rejetés tant en quantité qu'en qualité. Des préconisations ont été apportées à cet égard dans le règlement du PLU.

Le principe est la gestion de l'eau à l'endroit où elle tombe, cette recommandation est clairement définie dans le document « la ville et son assainissement » publié par le Ministère de l'écologie et du développement durable en Juin 2003.

Les dispositifs de gestion des eaux pluviales à la parcelle peuvent consister à :

- l'évacuation des eaux vers un émissaire naturel à écoulement superficiel : cours d'eau, fossé, ...
Dans ce cas l'autorisation du gestionnaire du milieu de rejet est à solliciter,
- limiter l'imperméabilisation et en compenser les effets,
- récupérer et réutiliser l'eau de pluie (citerne, ouvrages bétonnés enterrés...),
- infiltrer les eaux de toiture dans le sous-sol : l'infiltration est autorisée pour les eaux de toiture en zone d'habitation, elle est à étudier au cas par cas pour les autres zones,
- infiltrer les eaux des espaces non circulés, des espaces verts,
- conserver tant que possible les écoulements naturels préexistants à l'aménagement,
- éviter la concentration des ruissellements (risque de débordement, entraînement de pollution) par l'intégration dans l'urbanisme de la gestion des eaux pluviales : dénivelés de terrains, espaces verts, noues, caniveaux, zones de stockages en eau ou à sec...
- raccorder les eaux pluviales avec un débit limité déterminé en fonction du système d'assainissement aval et du milieu récepteur dans le respect de la réglementation en vigueur,
- concevoir des niveaux de fonctionnement selon les conditions météorologiques.

Application aux zones urbanisées :

Dans le cadre de réaménagement des espaces publics, la recherche de limitation des ruissellements doit être prise en compte dès l'élaboration du projet.

Dans l'espace privé, la mise en œuvre de système de récupération et d'infiltration des eaux de pluie à la parcelle, doit être étudiée et encouragée à chaque occasion lors des dépôts de permis de construire.

Application aux zones d'urbanisations futures :

Le mode d'assainissement devra être de type séparatif. Dans le cadre des opérations d'ensemble, les eaux pluviales seront rejetées après traitement et à débit limité dans le milieu naturel dans le respect de la réglementation en vigueur.

Dans le cadre de l'aménagement des espaces publics, la recherche de limitation des ruissellements doit être prise en compte dès l'élaboration du projet. Dans l'espace privé, on privilégiera la mise en œuvre de système de récupération et d'infiltration des eaux de pluie à la parcelle.

Les eaux usées devront être rejetées dans le collecteur et acheminées vers l'ouvrage collectif lorsqu'il existe.

EAU POTABLE

Pour la commune de Virecourt, la compétence au titre de l'eau potable, c'est-à-dire **la production, le transfert et la distribution** de celle-ci, est également exercée en affermage par le **Syndicat intercommunal d'Eau et d'Assainissement de BAYON-VIRECOURT (SIEABV)**.

Le délégataire du syndicat est la **Compagnie des Eaux et de l'Ozone (Véolia Eau Pompey)** qui à ce titre, s'occupe de :

- la gestion de la facturation et de la clientèle
- la gestion du réseau d'eau
- la relève des compteurs

Le délégataire est engagé depuis le 01/01/2016 jusqu'au 28/02/2026.

En tant que délégataire du service, la Compagnie des Eaux et de l'Ozone assume des engagements d'échanges d'eau avec les collectivités voisines ou les tiers.

Population concernée

En 2015, les communes de Bayon et Virecourt regroupent 2128 habitants pour un total de 834 abonnés.

	2011	2012	2013	2014	2015	N/N-1
Nombre total d'abonnés (clients)	803	881	823	822	834	1,5%
domestiques ou assimilés	803	881	823	822	834	1,5%
autres que domestiques			0	0		
Volume vendu selon le décret (m3)	95 486	93 353	95 508	96 499	93 636	-3,0%
Nombre total d'habitants desservis (estimation)	1 965	2 014	2 049	2 095	2 128	1,6%

VIRECOURT	2011	2012	2013	2014	2015	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	464	472	467	481	474	-1,5%
Nombre d'abonnés (clients)	216	232	219	218	220	0,9%
Volume vendu (m3)	18 386	17 495	19 746	19 009	15 740	-17,2%

Les sources d'alimentations sont :

Le Syndicat Intercommunal des Eaux et d'assainissement de Bayon-Virecourt achète l'eau en gros au **Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Euron Mortagne** (le délégataire de ce syndicat est la SAUR Alsace Lorraine).

Actuellement, les sources d'alimentation se résument en deux achats d'eau en service sur le réseau, venant du SIE Euron MORTAGNE (nappe alluviale de la Moselle) :

- Un premier achat est effectué à partir du réservoir de St Germain, chemin rural de large charrière
- Le second achat concerne le réservoir du Jeumont St Mard (partie basse de Bayon, route de Lorey).

La commune de Virecourt est alimentée principalement par l'achat d'eau du réservoir de St Germain. Mais dans le cadre de la sécurisation Meurthe et Moselle, l'eau peut provenir d'une autre ressource.

Les besoins et capacité des deux communes adhérentes du Syndicat :

Pour l'année 2015, les volumes consommés autorisés sur 365 jours ont baissé, 95 201 m³ ont été consommés pour 98 124 m³ en 2014.

- **Le volume vendu :**

	2011	2012	2013	2014	2015	N/N-1
Volume acheté à d'autres services d'eau potable	128 521	142 677	103 824	101 133	119 313	18,0%
Volume mis en distribution (m3)	128 521	142 677	103 824	101 133	119 313	18,0%

- **Le volume acheté :**

	2011	2012	2013	2014	2015	N/N-1
Volume comptabilisé hors ventes en gros (m3)	95 486	93 353	95 508	96 499	93 636	-3,0%
Volume comptabilisé hors ventes en gros 365 jours (m3)	95 748	95 173	92 468	93 676	95 201	1,6%
Volume de service du réseau (m3)	5 000	16 101	3 890	4 448	16 780	277,2%
Volume consommé autorisé (m3)	100 486	109 454	99 398	100 947	110 416	9,4%
Volume consommé autorisé 365 jours (m3)	100 748	111 274	96 358	98 124	111 981	14,1%
Nombre de jours de consommation entre 2 relevés annuels	364	359	377	376	359	-4,5%

Le rendement du réseau a sensiblement baissé en 2015 pour atteindre 93.9 %, ce qui reste un très bon niveau de performance. L'indice Linéaire de Pertes était de 1.25 m³/km/j.

Malgré le bon niveau de rendement du réseau, le Syndicat doit renouveler chaque année au minimum 1 % du linéaire du réseau pour maintenir et pérenniser une bonne gestion patrimoniale de son réseau.

Le patrimoine des collectivités au titre de l'eau potable :

Le patrimoine de la collectivité, géré dans le cadre du service de l'eau confié à Veolia, est composé :

- **Les installations**

Réservoir ou château d'eau	Capacité de stockage (m3)	Qualification
RES Rte de SAINT-GERMAIN	1 000	Bien de retour
Capacité totale	1 000	

- **Les réseaux de distribution**

Canalisations	Qualification
Longueur d'adduction (ml)	0 Bien de retour
Longueur de canalisations de distribution (ml)	16 058 Bien de retour

	Canalisation d'adduction (ml)	Canalisation distribution (ml)	Total (ml)
Longueur totale tous diamètres (ml)		16 058	16 058
Diamètre 40 (mm)		191	191
Diamètre 50 (mm)		216	216
Diamètre 60 (mm)		1 161	1 161
Diamètre 75 (mm)		201	201
Diamètre 80 (mm)		447	447
Diamètre 90 (mm)		448	448
Diamètre 100 (mm)		388	388
Diamètre 110 (mm)		2 618	2 618
Diamètre 125 (mm)		2 718	2 718
Diamètre 150 (mm)		157	157
Diamètre 160 (mm)		3 542	3 542
Diamètre 200 (mm)		3 741	3 741
Diamètre indéterminé (mm)		230	230

- **Les branchements en domaine public**

Branchements		Qualification
Nombre de branchements	768	Bien de retour

- **Les compteurs**

Compteurs (*)	Nombre	Qualification
Nombre de compteurs propriété de la collectivité	848	Bien de retour

(*) compteurs installés sur branchements d'abonnés, à l'exclusion des compteurs de sectorisation

- **Les équipements du réseau**

Equipements de réseau		Qualification
Nombre d'appareils publics (*)	42	Bien de retour
dont poteaux d'incendie	42	Bien de retour
Nombre d'accessoires hydrauliques	16	Bien de retour

(*) le cas échéant propriété des communes membres de la Collectivité

Rendement et pertes du réseau de distribution pour la commune de Virecourt :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Rendement du réseau de distribution %	83.2	78.4	78	75	97	93.5
Volumes non comptés m ³ /km/j	2.5	5.6	8.1	6.2	1.3	4.1
Pertes en réseau m ³ /km/j	2.5	4.7	5.4	5.5	0.5	1.3
Protection de la ressource en eau %	80	80	80	80	60	/

Sur l'année 2015, le débit de fuite sur Bayon-Virecourt est égal à 7332m³/8760h soit 0.8m³/h.

Les travaux réalisés et/ou programmés:

En 2015 :

- 3 branchements plomb ont été renouvelés et financés par la collectivité.
- 160 compteurs ont été remplacés par le délégataire.
- 3 nouveaux branchements vétustes ont été financés par la collectivité et 10 ont été financés par des tiers.

Commentaire concernant le plan Vigipirate :

Le contexte sécuritaire marqué en 2015 par les attentats a conduit le délégataire à porter une vigilance accrue à la sécurité des installations pour lesquelles l'accès à l'eau potable rendrait possible un acte de malveillance avec des conséquences sanitaires.

A ce jour, certaines installations du service ne sont pas équipées de dispositifs anti intrusion permettant d'alerter le délégataire en cas d'intrusion par effraction. Des devis seront remis à la Collectivité courant 2016 pour la mise en place du périmètre de sécurité du réservoir de Virecourt.

Commentaire concernant la qualité d'eau

Episodiquement, le turbidimètre installé sur la conduite qui alimente le réservoir du Syndicat détecte une qualité d'eau avec une turbidité supérieur à la réglementation (> à 2 NTU) sur l'achat d'eau venant du réservoir de St Germain. Lors de ces détections d'eau turbide généralement consécutives à des périodes à fortes pluviométries, la vanne électrique installée au réservoir se manoeuvre, et l'eau achetée est déviée directement au milieu naturel. Ce fonctionnement permet de préserver la qualité d'eau distribué au Syndicat.

Propositions d'amélioration :

- Le renouvellement du réseau de distribution et des branchements du quartier Alsace Lorraine peut être programmé par le Syndicat.
- Poursuivre le renouvellement de vannes de sectionnement sur le réseau de distribution pour limiter l'impact des arrêts d'eau. Réétudier une sectorisation avec implantation de nouvelles vannes de sectionnement
- L'extension de réseau route de Lorey par la pose d'une antenne dans le but d'alimenter les futures constructions.
- Le renouvellement de branchements plombs décelés lors d'enquêtes ou de relevés de compteurs.
- Poursuivre le programme d'essais et de mise en service de sécurisation de l'alimentation du Syndicat via le Syndicat de l'Euron Mortagne.
 - Pose d'une ventouse sous regard rue du Chauffour qui permettra d'éviter la présence d'air dans le réseau lors des interventions ou des réparations de fuites sur le réseau.
 - Le changement de robinets vannes, quartier Chauffour et rue d'Accras afin de limiter l'impact des arrêts d'eau au niveau des riverains.
 - Dans le but de pérenniser l'état du génie civil du dôme du réservoir, nous vous conseillons de supprimer les arbres présents dans le périmètre du réservoir

Les travaux programmés et à prévoir :

- la coupe des arbres sur le dôme de réservoir,
- la mise en place d'une clôture au réservoir
- Les travaux à prévoir sont les essais sur la sécurisation Meurthe et Moselle.

La qualité des eaux :

L'eau est dite conforme aux exigences de qualités réglementaires avec toutefois une teneur en désinfectant élevée. Une désinfection à injection d'hypochlorite de sodium est effectuée au réservoir de Virecourt. Un analyseur de chlore permet à la commune d'être alertée en cas de résiduel élevé ou faible. La qualité de l'eau achetée est variable en turbidité et en résiduel de chlore, cela pouvant expliquer les variations constatées.

Synthèse du contrôle sanitaire 2017 et analyse de qualités des eaux 2019 :



L'eau du robinet est un produit alimentaire régulièrement contrôlé.
 L'Agence Régionale de Santé est chargée du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et de la protection des ressources en eau vis-à-vis des pollutions accidentelles. Ce contrôle est complété par la surveillance exercée par l'exploitant.
 Les prestations de prélèvement et d'analyse sont confiées au laboratoire agréé CARSO.
 Lors de résultats non-conformes, l'ARS accompagne l'exploitant dans la mise en œuvre de mesures correctives et programme de nouvelles analyses. Si l'eau présente un risque pour la santé des consommateurs, l'ARS en lien avec le Préfet peut demander la restriction des usages de l'eau.
 Vous pouvez consulter les résultats du contrôle sanitaire en ligne : www.eaupotable.sante.gouv.fr ou auprès de votre fournisseur d'eau.

Réseau : SIE BAYON VIRECOURT
 Exploitant : COMPAGNIE DES EAUX, OZONE POMPEY
 Maître d'ouvrage : SIE DE BAYON VIRECOURT

Nb de captages d'eau : 4
 Protection des captages : L'ensemble des captages est protégé.
 Nature de l'eau : L'eau utilisée provient d'une ressource souterraine.
 Traitement de l'eau : L'eau bénéficie d'un traitement de désinfection (Chlore).

MICROBIOLOGIE	Nb de non Conformités	Nombre d'analyses	Commentaire												
Escherichia Coli/ Entérocoques <i>Micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux</i>	0	15	L'eau a été de bonne qualité microbiologique.												
CHIMIE	Moyenne annuelle	Limite de qualité	Commentaire												
NITRATES <i>Issus de l'agriculture, des effluents domestiques et industriels</i>	4,18 mg/L	50 mg/L	Les résultats ont tous été conformes pour ce paramètre.												
PESTICIDES <i>Herbicides, fongicides, biocides...</i> Environ 400 substances sont recherchées périodiquement dans l'eau.	Conforme	0,1 µg/L par substance individuelle	Les pesticides analysés sont conformes en moyenne annuelle à la limite de qualité réglementaire.												
DURETE (TH) <i>Teneur en calcium et magnésium dans l'eau</i>	15,47 °F	<table border="1"> <thead> <tr> <th>TH</th> <th>0 à 7°F</th> <th>7 à 15°F</th> <th>15 à 30°F</th> <th>30 à 40°F</th> <th>+ de 40°F</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Eau</td> <td>Très douce</td> <td>Douce</td> <td>Plutôt dure</td> <td>Dure</td> <td>Très dure</td> </tr> </tbody> </table>		TH	0 à 7°F	7 à 15°F	15 à 30°F	30 à 40°F	+ de 40°F	Eau	Très douce	Douce	Plutôt dure	Dure	Très dure
TH	0 à 7°F	7 à 15°F	15 à 30°F	30 à 40°F	+ de 40°F										
Eau	Très douce	Douce	Plutôt dure	Dure	Très dure										
AGRESSIVITE DE L'EAU <i>Traduit le potentiel corrosif ou entartrant de l'eau distribuée</i>	4	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Valeur de l'indicateur</th> <th>0</th> <th>1</th> <th>2</th> <th>3</th> <th>4</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Eau</td> <td>Entartrante</td> <td>Légerement entartrante</td> <td>A l'équilibre</td> <td>Légerement agressive</td> <td>Agressive</td> </tr> </tbody> </table> <p>En moyenne, l'eau distribuée a été agressive. Une telle eau peut être corrosive et dissoudre les métaux présents dans les canalisations, et notamment le plomb qui peut être à l'origine de cas de saturnisme.</p>		Valeur de l'indicateur	0	1	2	3	4	Eau	Entartrante	Légerement entartrante	A l'équilibre	Légerement agressive	Agressive
Valeur de l'indicateur	0	1	2	3	4										
Eau	Entartrante	Légerement entartrante	A l'équilibre	Légerement agressive	Agressive										

AUTRES PARAMETRES
 Les autres paramètres analysés sont tous restés conformes en moyenne annuelle.

CONCLUSION GENERALE	
MICROBIOLOGIE : l'eau distribuée en 2017 a été de bonne qualité.	CHIMIE : l'eau distribuée en 2017 a été non-conforme, en moyenne annuelle, à une ou plusieurs normes de qualité.

RECOMMANDATIONS AUX CONSOMMATEURS :

- Si votre réseau intérieur comporte des canalisations en plomb, il est vivement recommandé de les remplacer
- Avant d'installer un adoucisseur ou tout autre système de traitement de l'eau, assurez-vous auprès de votre fournisseur ou de l'ARS, que la qualité de l'eau le nécessite. Entretenez ou faites entretenir régulièrement ces appareils.
- Seule l'eau froide doit être utilisée pour la boisson ou la préparation des aliments.
- Si, en plus du réseau public d'eau potable, vous utilisez une autre ressource (puits, source, eau de pluie), les réseaux de distribution doivent être physiquement séparés.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
 Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071 - 54 036 NANCY CEDEX



Ministère chargé de la santé - Résultats des analyses du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

Informations générales

Date du prélèvement	08/03/2019 13h10
Commune de prélèvement	BORVILLE
Installation	SIE BAYON VIRECOURT 100%)
Service public de distribution	SIE BAYON VIRECOURT
Responsable de distribution	COMPAGNIE DES EAUX, OZONE POMPEY
Maître d'ouvrage	SIE DE BAYON VIRECOURT

Conformité

Conclusions sanitaires	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Conformité bactériologique	oui
Conformité physico-chimique	oui
Respect des références de qualité	oui

Paramètres analytiques

Paramètre	Valeur	Limite de qualité	Référence de qualité
AMMONIUM (EN NH4)	<0,05 mg/L		≤ 0.1 mg/L
ASPECT (QUALITATIF)	0		
ASPECT (QUALITATIF) *	0		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	<1 n/mL		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	43 n/mL		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	<1 n/(100mL)		≤ 0 n/(100mL)
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	<1 n/(100mL)		≤ 0 n/(100mL)
CHLORE COMBINÉ *	0,03 mg(Cl ₂)/L		
CHLORE LIBRE *	0,09 mg(Cl ₂)/L		
CHLORE TOTAL *	0,12 mg(Cl ₂)/L		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	296 µS/cm		≥200 et ≤ 1100 µS/cm
COULEUR (QUALITATIF) *	0		
COULEUR (QUALITATIF)	0		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	<1 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)	
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	<1 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)	
ODEUR (QUALITATIF) *	0		
ODEUR (QUALITATIF)	0		
PH *	7,6 unité pH		≥6.5 et ≤ 9 unité pH
SAVEUR (QUALITATIF)	0		
TEMPÉRATURE DE L'AIR *	21,0 °C		
TEMPÉRATURE DE L'EAU *	10,2 °C		≤ 25 °C
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	0,17 NFU		≤ 2 NFU

* Analyse réalisée sur le terrain

SECURITE INCENDIE



DEFENSE INCENDIE

Edité le 12/07/2016

Page n° 1

VIRECOURT

Réf. courrier : GTLU16-199

N° du point d'eau	Type	Lieu	Par SP	Date de vérification	Diamètre conduite (mm)	Débit max (m3/h)	Débit à 1bar (m3/h)	Pression statique	Capacité (m3)
Précisions Techniques		Précisions Géographiques							
1 545850001	P.I.N. 100 Public	3 PLACE DE L EGLISE	<input checked="" type="checkbox"/>	12/04/16	200	/	120	3,3	/
2 545850002	P.I.N. 100 Public	ROUTE DE VILLACOURT A PROXIMITE MAISON DE MR TSCHANEN Claude	<input checked="" type="checkbox"/>	12/04/16	125	115	76	2,3	/
4 545850004	P.I.N. 100 Public	RUE DE LA REPUBLIQUE FACE A LA MAIRIE	<input checked="" type="checkbox"/>	12/04/16	200	/	146	4,2	/
5 545850005	P.I.N. 100 Public	RUE DE LA REPUBLIQUE	<input checked="" type="checkbox"/>	12/04/16	200	/	149	4,5	/
 OBSERVATIONS : REMIS EN SERVICE SUITE A LETTRE SOCIETE BONINI SAS DU 04/07/2014									
6 545850006	P.I.N. 100 Public	CHEMIN DES CHINOIS	<input checked="" type="checkbox"/>	12/04/16	125	120	111	4,4	/
7 545850007	P.I.N. 100 Public	AVENUE DE BAYON	<input checked="" type="checkbox"/>	12/04/16	200	/	124	3,5	/
8 545850008	P.I.N. 100 Public	AVENUE DE BAYON	<input checked="" type="checkbox"/>	12/04/16	200	120	119	3,6	/
9 545850009	P.I.N. 100 Public	ANGLE RUE DE LA GARE RUE DU PRE BAILLY	<input checked="" type="checkbox"/>	12/04/16	160	120	104	3,5	/
10 545850010	P.I.N. 100 Public	20 RUE DE LA GARE FACE A LA GARE "MUSEE DES OUBLIES"	<input checked="" type="checkbox"/>	12/04/16	160	120	94	3,8	/
11 545850011	P.I.N. 100 Public	CHEMIN DES CHINOIS MAGASIN CERCLE VERT	<input checked="" type="checkbox"/>	12/04/16	125	79	65	3,8	/
12 545850012	P.I.N. 100 Public	8, RUE DE L'EMBANIE FACE No7	<input checked="" type="checkbox"/>	12/04/16	110	90	73	3,8	/
13 545850013	P.I.N. 100 Public	ANGLE RUE DE L'EMBANIE RUE DES TERRES ROUGES	<input checked="" type="checkbox"/>	12/04/16	110	77	62	3,7	/
14 545850014	P.I.N. 100 Public	LOTISSEMENT HAUTS DES MOSELLE ANGLE RUE DES VIGNES DU MUR	<input checked="" type="checkbox"/>	12/04/16	150	120	101	2,3	/
15 545850015	P.I.N. 100 Public	40 ROUTE DE SAINT GERMAIN	<input checked="" type="checkbox"/>	12/04/16	150	108	60	1,2	/
16 545850016	P.I.N. 100 Public	RUE DE LA GRANDE FONTAINE FACE No 12	<input checked="" type="checkbox"/>	12/04/16	110	120	108	4	/

Note : un hydrant est conforme à partir de 60 m3/h à 1 bar

DECHETS

Population concernée

Depuis le 1 Janvier 2017 les communautés de communes du Bayonnais (CCB) et du Val-de-Meurthe ont fusionné ensemble pour devenir la **Communauté de Communes Meurthe, Mortagne, Moselle (CC3M)**, regroupant ainsi 37 communes et 16 794 habitants. Son siège est situé sur la commune de Virecourt.

Liste des communes concernées :

BARBONVILLE	FROVILLE	REMENVILLE
BAYON	GERBEVILLER	ROMAIN
BLAINVILLE-SUR-L'EAU	GIRIVILLER	ROZELIEURES
BORVILLE	HAIGNEVILLE	SAINT-BOINGT
BREMONCOURT	HAUSSONVILLE	SAINT-GERMAIN
CHARMOIS	LANDECOURT	SAINT-MARD
CLAYEURES	LOREY	SAINT-REMY-AUX-BOIS
CREVECHAMPS	LOROMONTZEY	SERANVILLE
DAMELEVIERES	MATTEXEY	VELLE-SUR-MOSELLE
DOMPTAIL-EN-L'AIR	MEHONCOURT	VENNEZEY
EINVAUX	MONT-SUR-MEURTHE	VIGNEULLES
ESSEY-LA-COTE	MORIVILLER	VILLACOURT VIRECOURT

Collectes en porte à porte :

- Collecte hebdomadaire des **Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)**, le Mardi, à déposer dans un bac pucé en fonction de la composition du foyer et verrouillé. Le prestataire chargé de la collecte est Veolia. Le transit, transport et traitement, par incinération, des ordures ménagères résiduelles est effectué par Veolia.
- Collecte bimensuelle des **déchets recyclables secs (hors verre)**, les jeudis des semaines impaires : journaux, revues, magazines, - prospectus, - livres et cahiers, - papiers de bureau, - catalogues, annuaires, - toutes sortes d'enveloppes, - petits cartons d'emballage non souillés, - briques alimentaires, - emballages métalliques (acier et aluminium), - bouteilles, flacons et bidons en plastique. Tous les emballages doivent être vidés de leur contenu et être déposer en vrac dans les sacs plastiques transparents ou dans les bacs roulants à couvercle jaune. La collecte est assurée par Veolia tous les 15 jours. La CC3M fourni des sacs de tri aux habitants (50 litres) et/ou des bacs à couvercle jaune de 240 litres ou 770 litres pour les entreprises et administrations. Le prestataire PAPREC en en charge du tri de ces déchets.

Les sacs ou bacs doivent être présentés à la collecte entre, la veille au soir après 19h00 et au plus tard le jour mémé avant 04h00.

Mise en place de la redevance incitative :

En application à partir du 1er janvier 2014 (période « à blanc ») puis, le 1er juillet 2014 pour la facturation réelle sur la base de la nouvelle redevance.

Cette redevance se compose d'une part fixe et d'une part variable.

La part fixe est appliquée à chaque foyer en fonction de la taille du bac attribué (selon la composition du foyer ou de l'activité exercée).

La part variable résulte des levées et productions supplémentaires (kg).



La redevance est votée chaque année par le Conseil Communautaire et est facturée deux fois par an (facturation semestrielle). Depuis 2011, les habitants qui le souhaitent peuvent être mensualisés. Cela permet d'échelonner ses factures sur 10 mensualités (de janvier à novembre). Une régularisation de l'année écoulée a lieu en janvier. La mensualisation a été adoptée à sa mise en service par plus de 100 foyers pour en atteindre désormais 200.

Collectes en apport volontaire :

- Collecte **du verre** (bouteilles et flacons en verre, bocaux en verre, pots en verre), des conteneurs d'apport volontaire sont mis à disposition des usagers sur l'ensemble du territoire de la collectivité. Le verre déposé en PAV est collecté par Veolia.
- Collecte du **textile** (linge, vêtements, chiffons et tissus) et **chaussures**, des points d'apports sont accessibles à la déchetterie, au passage à niveau à Virecourt, Tonnoy, et rue de la mairie à Bayon.

Toutes les communes de la CC3M comptent au minimum 1 conteneur pour la collecte du verre alimentaire. Ils sont vidangés selon un planning semestriel établi par le collecteur MINERIS, en fonction des taux de remplissage.

Déchèterie

Le territoire dispose d'une déchèterie intercommunale située à la sortie de Bayon (sur la route de Baccarat, à gauche avant le passage à niveau) et une déchetterie à Blainville-sur-l'Eau. La commune de Virecourt dépend de celle de Bayon.

L'accès est limité aux habitants des communes de Bayon, Borville, Brémoucourt, Clayeures, Crévéchamps, Domptail-en-l'Air, Einvaux, Essey-la-Côte, Froville, Giriviller, Haigneville, Haussonville, Landécourt, Lorey, Loromontzey, Mattexey, Méhoncourt, Moriviller, Romain, Rozelieures, Saint-Boingt, Saint-Germain, Saint-Mard, Saint-Remy-aux-Bois, Velle-sur-Moselle, Vennezey, Villacourt et Virecourt sur présentation de la vignette d'accès à la déchetterie ou d'un justificatif de domicile (carte grise, pièce d'identité, relevé EDF...) et aux artisans, commerçants dans la limite de 2m³ par mois.

Selon leurs caractéristiques les déchets sont recyclés de la manière suivante :

- les déchets verts deviennent compost à Laronxe (Bettaigne)
- les gravats deviennent remblais à Rosières-aux-Salines (sablères de la Meurthe)
- les métaux sont recyclés en aciérie (Defrichebourg Environnement)
- le bois devient bois de chauffage à Laronxe (Bettaigne)
- les téléphones portables sont collectés et traités avec Mobile Vert
- le papier et les cartons sont recyclés au centre de tri de Ludres
- les déchets d'équipements électriques et électroniques sont démontés, leurs composants triés puis réutilisés ou valorisés à Molsheim (Demotronic)
- les piles sont recyclées avec Corépile
- les lampes sont collectées et traitées par Récylum

Promotion du compostage individuel

Dans le cadre de l'opération composteurs, les habitants de la CC3M ont la possibilité d'acquérir un ou plusieurs composteurs en bois d'une contenance de 600 litres.

Le coût du composteur est de 84€, la CC3M contribue à cette opération par une participation de 44€ (reste à charge à l'acheteur 40€). 46 composteurs ont été distribués en 2017.

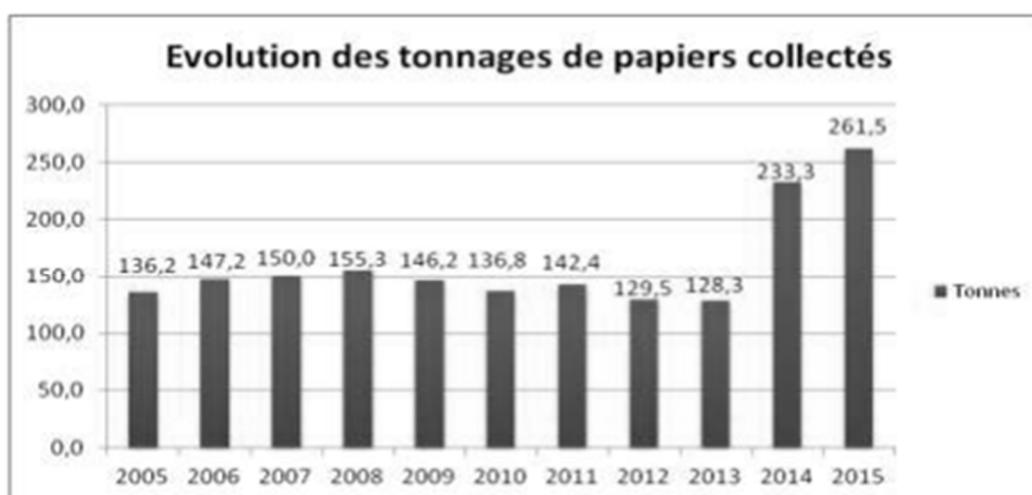
Chiffres clés

On note qu'il n'y a pas de tonnage spécifique à la commune de Virecourt, étant donné que le camion benne collecte plusieurs communes à la fois, lors de sa tournée.



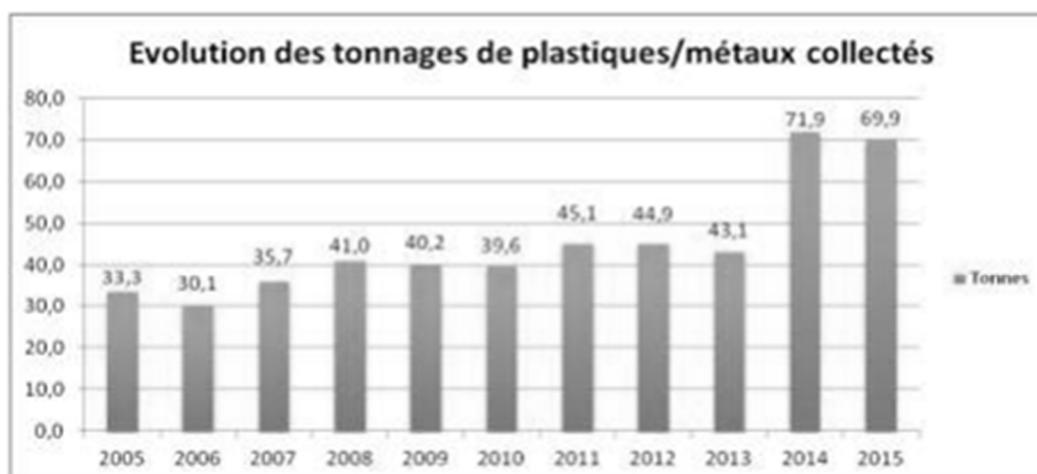
Sources : ADEME, C254, SIVOE

Depuis 2005, l'ex CC du Bayonnais n'a cessé de réduire sa production d'OMR par habitant. L'année marquante reste 2014 lors du passage à la redevance incitative (90kg/hab.). On constate que cette diminution se poursuit puisqu'en 2015 elle atteint 76kg/hab. Les données au niveau national et départemental font également apparaître une diminution.



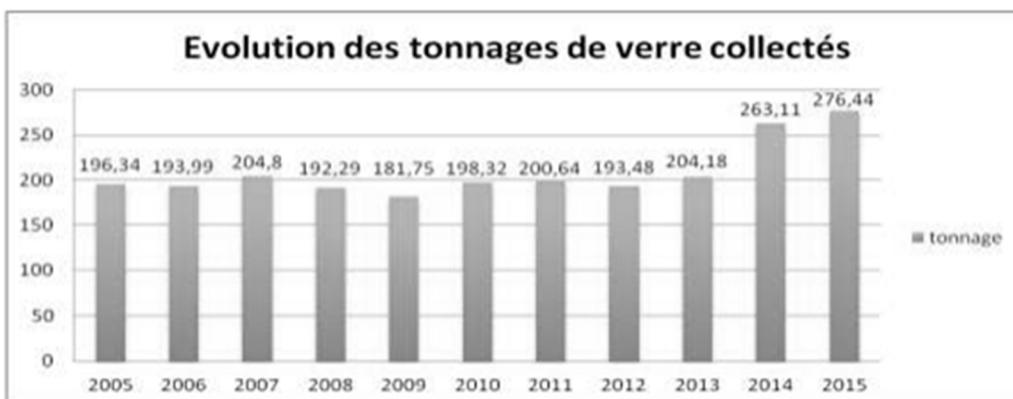
Note : pour 2014 et 2015, les refus ne sont pas comptabilisés

Avant 2014, le papier était collecté en points d'apport volontaire. L'ex CC du Bayonnais a ensuite mis en place un ramassage en porte à porte (sacs et bacs jaunes) et en mélange avec les plastiques/métaux. De 2013 à 2015, le taux de variation est de + 103,8%. Cette augmentation a un effet sur le montant total des coûts de traitement mais aussi un impact positif sur les recettes versées à la collectivité.

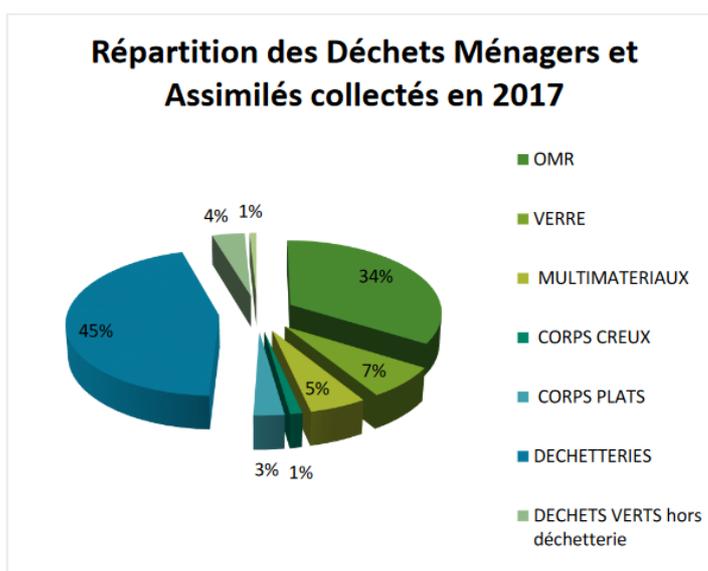


Note : pour 2014 et 2015, les refus ne sont pas comptabilisés

De 2013 à 2015, on constate un effort a été réalisé par les habitants faisant suite aux campagnes de communication mises en place et incitant au tri.



Les actions de sensibilisation à destination des habitants du territoire concernent également le verre et font l'état d'une évolution en tonnage positive. De plus, une opération d'achat de nouveaux PAV, effectuée en 2014 (ajout ou remplacement de PAV défectueux), contribue à une meilleure desserte de la population.



En 2017 la CC3M a établi le constat suivant : les tonnages collectés en déchetterie représentent la proportion la plus importante (45%) tout comme les ordures ménagères résiduelles (34%). Les modes de traitements actuels de ces fractions de déchets (incinération, enfouissement), font qu'il reste important de chercher à en diminuer l'impact. Outre l'aspect environnemental, les coûts liés au traitement de ces déchets (TGAP) ont un impact non négligeable.